



Devenez, vous aussi, sapeur-pompier volontaire

Pour être un acteur du territoire

- Attaché à votre territoire, vous apportez votre aide à ses habitants en protégeant les biens et les personnes, notamment pendant les heures ouvrables lorsque les disponibilités des secours sont moindres
- Rencontrer d'autres personnes du territoire vous permettra de tisser des liens forts avec vos nouveaux collègues sapeurs-pompiers et les habitants de la région, créant ainsi des échanges interprofessionnels
- Le soutien et la camaraderie au sein du centre d'incendie et de secours offrent un espace pour partager ses émotions et ses expériences, favorisant ainsi l'esprit d'équipe et un sentiment d'appartenance

Pour acquérir des compétences en matière de lutte contre l'incendie

- Formations aux gestes qui sauvent, prévention des accidents et des incendies, énergies alternatives (méthanisation, photovoltaïques...), les connaissances acquises au cours des formations de sapeur-pompier sont immédiatement utiles sur l'exploitation, notamment dans le domaine de la et du risque incendie
- La prévention des risques, la connaissance du site, de ses accès, des équipements et lieux à protéger est primordiale pour limiter les accidents, organiser l'intervention optimale des secours et éviter la propagation du sinistre

Pour percevoir un complément financier

- Les sapeurs-pompiers volontaires perçoivent des indemnités pour les interventions et les formations réalisées
- Les employeurs de sapeurs-pompiers bénéficient d'avantages fiscaux (mécénat, exonération de charges...)

Pour en savoir +

- Devenir sapeur-pompier :
- Suivre une formation sans impacter le fonctionnement de l'exploitation agricole, c'est possible grâce au service de remplacement (avec prise en charge partielle du coût de remplacement par des partenaires financiers)
- Découvrez la vidéo réalisée au salon de l'agriculture :
- Tout savoir sur les avantages proposés aux employeurs de sapeurs-pompiers :
- La prévention des risques et les feux de récoltes :



<https://www.sdis86.net/Devenir-sapeur-pompier/Sapeur-pompier-volontaire>



<https://youtu.be/gvO3mQpsP0w?feature=shared>



<https://www.sdis86.net/Employeurs-partenaires/Vous-employez-un-sapeur-pompier-volontaire>



<https://www.sdis86.net/Prevention-citoyenne/Le-risque-feu-de-forets>

*Rejoignez les sapeurs-pompiers de la Vienne
Vos futurs co-équipiers vous attendent*



*Contactez votre centre d'incendie et de secours
le plus proche
ou le service recrutement du SDIS
au 05 49 49 18 00*